

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 16 octobre 1979.

Monsieur Georges-André CHEVALLAZ
Conseiller fédéral
Chef du Département des finances

3003 - Berne

Afrique du Sud
Exportations de capitaux

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans votre lettre du 24 août au Président de la Banque nationale suisse, vous avez fait part de notre décision d'autoriser l'exportation d'un crédit financier de 150 millions de francs pour les dépenses locales de construction du barrage d'Umrimburu. A cette occasion vous avez réaffirmé, ainsi que nous en étions convenus, le maintien du principe du plafond appliqué aux exportations de capitaux à l'Afrique du Sud et souligné que notre décision ne saurait être invoquée comme un précédent.

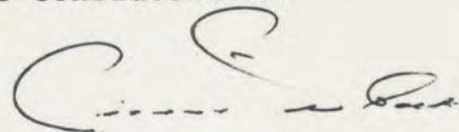
Mes services, auxquels j'ai encore demandé d'examiner la question au point de vue politique, ont également conclu que les raisons qui nous avaient incités, en 1974, à introduire le plafond ne s'étaient pas encore modifiées au point de remettre en question son existence. Ils suivent toutefois avec toute l'attention voulue l'évolution de la situation dans cette partie du monde.

- 2 -

Quant à la demande du Crédit suisse d'accorder un crédit financier à la "République du Transkei" - demande qui nous a été soumise le 19 septembre 1979 - elle doit être examinée comme une demande sud-africaine à incorporer dans le plafond. Nous n'avons pas reconnu le Transkei comme d'ailleurs tous les autres Etats de la communauté internationale à l'exception de l'Afrique du Sud. Or, comme le plafond est déjà entièrement souscrit pour 1979, cette demande doit être écartée.

Pour terminer, je voudrais encore revenir sur votre lettre du 24 août à M. Leutwiler. Je me suis en effet demandé, après son envoi, s'il ne serait pas préférable d'incorporer dans le plafond, d'une manière ou d'une autre, le crédit financier de 150 millions. Il s'agirait d'une imputation souple consistant, par exemple, à déduire du plafond des tranches annuelles de ce crédit selon un échelonnement à convenir. Nous pourrions, le cas échéant, reprendre cette question au moment de l'acceptation ferme, par les autorités sud-africaines, de l'offre du consortium Escher Wyss/BBC.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ma haute considération.



Pierre Aubert

Copie à F. Hornegger, CF, le 23.10.79